

Evaluation économique des principaux actes de production en Charolais de 2016 à 2022 chez les naisseurs



- Ce dossier présente les résultats des travaux sur l'évaluation économique des principaux actes de production en charolais pour chaque campagne de la période 2016 à 2022. Nous avons réparti ces actes de production en trois dossiers correspondants aux trois grands domaines de production disponibles aujourd'hui :
 - **repousse** des mâles et femelles maigres : dossier A
 - **finition** des mâles et des femelles : dossier B
 - **vêlages** supplémentaires et la suite avec ABA : dossier C



- S'appuyant sur des itinéraires techniques bien définis en production charolaise et sur les niveaux de performances et de prix constatés, ce travail d'évaluation économique a pour objectif de fournir des **points de repères** utiles aux éleveurs et aux prescripteurs, **en amont de tout processus de choix ou réorganisation de productions**. Il contribue également à mieux appréhender les nécessaires stratégies d'adaptation, et à mieux comprendre les évolutions de production à l'échelle d'un territoire.



- Les évaluations économiques des actes de production ont été réalisées dans le contexte d'exploitation suivant : à **surface fourragère identique**, correspondant à un pas d'intensification possible et au maximum de l'ordre de 10 à 15 % du chargement technique ; sur la base de **céréales utilisées produites sur l'exploitation** ; sans modification de la situation au regard des différents engagements agri-environnementaux possibles qui se sont succédés (PHAE, MAE...).

- Enfin, pour lever toute ambiguïté concernant les besoins de financement d'infrastructures lourdes (bâtiment par exemple) qui pourraient découler de la mise en place de tel ou tel acte de production, le sujet a été abordé de la façon suivante :

Le financement d'infrastructures lourdes n'a volontairement pas été pris en compte lors de ces évaluations économiques. Ces investissements se traduisent, dans la plupart des situations, par des annuités long et moyen terme supplémentaires. A l'échelle de l'exploitation, dans l'appréciation économique de telle ou telle stratégie d'adaptation, seule comptera la capacité à supporter une augmentation de la charge "annuités" compatible ou non avec le nécessaire équilibre économique structurel de l'entreprise, point non abordé dans ce dossier mais pour lequel des normes existent.



Ce que vous trouvez dans ces fiches :

Exemple

1 - Un descriptif de l'acte de production (poids animal départ, poids animal final, périodes de vente)



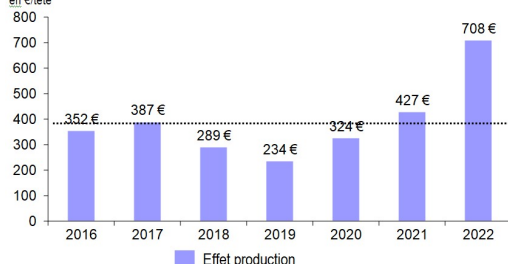
Chez les naisseurs
Production de génisses 30-33 mois de 380-390 kg de carcasse vendues de juillet à octobre à partir de génisses 11-12 mois de 320 kg vifs commercialisables de janvier à mars de l'année précédente

2 - L'intérêt économique de l'acte de production de 2014 à 2020, en EBE avant MSA par tête ou par vêlage et la suite



Indicateur de l'intérêt économique

EBE avant MSA en €/tête



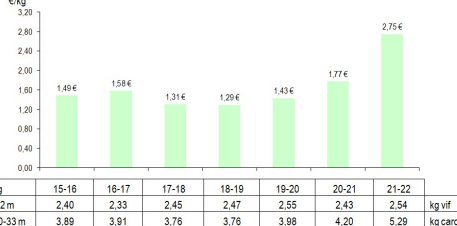
- 2020 : hausse de l'EBE/tête de 90 € par rapport à 2019 (+38 %). L'écart de prix qui remonte de presque 0,15 €/kg associé à la baisse importante des charges de production est à l'origine de l'amélioration de cet acte de production.
- 2021 : nette hausse de l'EBE (+103 €/tête ; +32 %) par rapport à 2020 exclusivement liée à l'augmentation forte de l'écart de prix, jamais observé depuis 2015.
- 2022 : hausse spectaculaire de l'EBE par tête de 281 € par rapport à 2021 (+66 %) malgré l'augmentation des charges alimentaires. Cette amélioration de l'efficacité économique provient de l'écart de prix qui s'est accentué entre les génisses 30-33 mois et celles de 11-12 mois.

3 - Les niveaux et écarts de prix observés pour chaque campagne étudiée



Ecart de prix constaté

€/kg



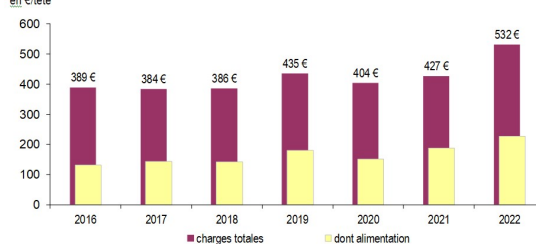
- 2020 : l'écart entre le prix du kg vif de la génisse maigre et le prix du kg de carcasse de la génisse finie augmente de 10 % par rapport à l'année précédente (1,43 € contre 1,29 €/kg). Après plusieurs années de baisse, le prix des génisses finies remonte à presque 4 €/kg de carcasse.
- En 2021 : l'écart entre le prix de la génisse maigre (-0,12 €/kg vif) et le prix de la génisse finie (+0,22 €/kg carcasse) continue d'augmenter (+24 % par rapport à 2020) et +37 % par rapport à 2019) pour atteindre 1,77 €/kg. Après 5 années à moins de 4 €/kg carcasse, la génisse finie 30-33 mois remonte à 4,20 € en 2021.
- En 2022 : l'écart de prix est de 2,75 €, soit une hausse de 0,98 € par rapport à 2021 (+55 %). La barre symbolique des 5 €/kg carcasse est franchie pour la génisse finie de 30-33 mois grâce à une progression de 1,09 €/kg carc. alors que le prix de la génisse de 11-12 mois n'a progressé que de 0,11 €/kg vif.

4 - Les charges engendrées par l'acte de production



Niveau de charges (hors prix de l'animal de départ)

en €/tête



- Hausse du niveau des charges de production de 25 % (+105 €/tête), sous l'effet de la forte augmentation des charges de fertilisation (+59 €/tête) et des charges alimentaires (+39 €/tête).

Pour 2022, la répartition est la suivante :

Alimentation	227 €
Fertilisation	166 €
Paille litière	21 €
Travaux SFP	29 €
Autres charges opérationnelles *	41 €
Autres charges de structure **	48 €

* ficelle-bâche, frais élevage, taxes animales...

** carburant, eau, entretien...

Commentaires

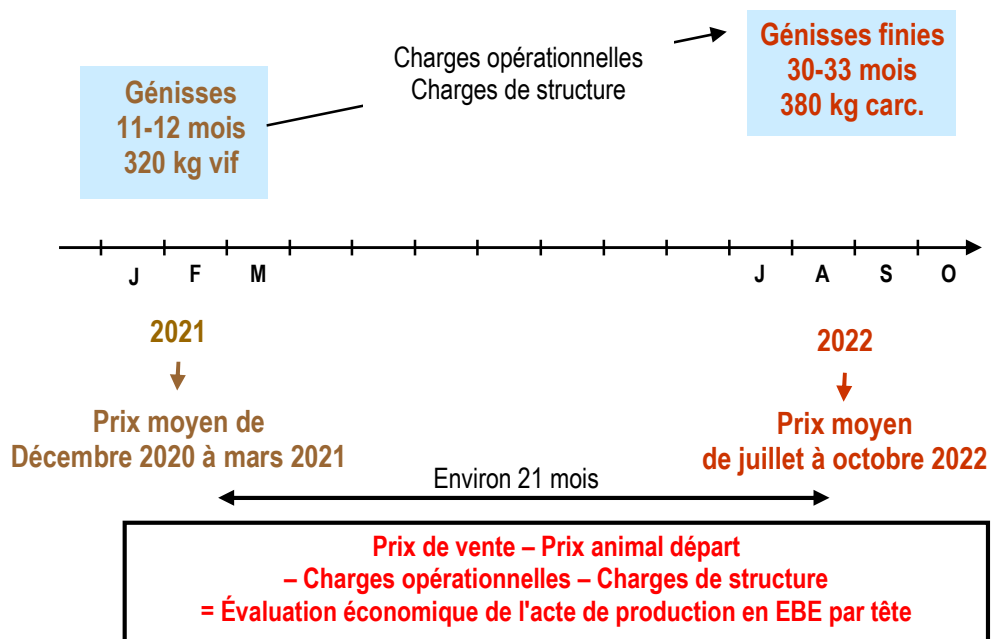
5 - Des commentaires sur l'intérêt, les points forts et les points faibles de l'acte de production étudié



- En 2022, l'efficacité économique se situe à 708 €/tête et augmente significativement, dans la continuité de 2021. Elle dépasse largement la moyenne mesurée au cours des 7 dernières années (389 €/tête).
- Dans la continuité de 2021, le marché des femelles finies a profité de la baisse de l'offre à l'échelle nationale et européenne, avec un premier semestre marqué par une nouvelle montée des prix permettant d'atteindre un prix de 5,29 €/kg carcasse.
- En 2022, pour couvrir les charges de production, le prix de vente au kg de carcasse de la génisse finie doit atteindre au moins 3,47 €/kg (prix constaté : 5,29 €). Cela nécessiterait un écart de prix supérieur à 0,93 €/kg avec le prix de la génisse maigre (écart constaté : 2,75 €).

Comment a été évalué l'intérêt économique des actes de production ?

L'exemple des génisses finies à 30-33 mois Campagne 2022



Cet exemple, ci-dessus, présente la méthode retenue pour évaluer, chez les naisseurs, l'intérêt économique à développer la finition de génisses de 320 kg vifs qui auraient pu être commercialisées sur la période décembre 2020 - mars 2021 et qui ont été conservées pour être finies à l'herbe avec une vente à 380 kg sur la période juillet-octobre 2022.

L'intérêt économique d'un acte de production a été évalué par différence entre la plus-value (prix de vente de l'animal d'arrivée – prix estimé de l'animal de départ) et les charges opérationnelles et de structure (hors amortissements, frais financiers et MSA) liées à cet acte de production. Les prix des animaux sont établis sur la base des prix observés mensuellement à partir des données fournies par les structures commerciales du bassin charolais. L'intérêt économique est exprimé en EBE avant MSA par tête ou par vêlage et la suite pour donner des points de repères sur les actes de production, indépendamment des incidences sur les investissements et leurs financements qui sont à raisonner au cas par cas. Depuis le 1^{er} janvier 2015, le contexte des aides compensatoires PAC a évolué. L'introduction d'actes de production concernant la mise en place de vêlages supplémentaires peut entraîner l'obtention d'une Aide

aux Bovins Allaitants (ABA) supplémentaires. C'était une rupture importante dans l'évaluation économique de ces actes de production car les ABA impactent fortement l'économie portée par un vêlage supplémentaire.

Remarque : avant 2015, les actes de production avec vêlages supplémentaires étaient calculés sans attribution d'aides PAC (PMTVA). En effet, dans la plupart des situations, l'augmentation des vêlages ne générerait pas l'obtention de droits à produire supplémentaires.

NB : Pour le chiffrage des vêlages supplémentaires avec ABA, la tranche de prime qui a été retenue est : 51 à 99 vaches. En 2021, la moyenne du nombre de vêlages par exploitation en Bourgogne est de l'ordre de 75 vêlages en race charolaise.

Evaluation économique des principaux actes de production en Charolais de 2016 à 2022 chez les naisseurs

Références élaborées par :



Valentine NAVEREAU
Chambre d'Agriculture de Côte d'Or - EDE
Pôle Agricole de Pouilly en Auxois
21320 CREANCEY
Tél : 03.80.90.89.09

Thierry LAHEMADE
Chambre d'Agriculture de Saône et Loire
59, Rue du 19 Mars 62 – CS 70610
71010 MACON CEDEX
Tél : 06.45.47.15.96



Amélie BRISSON - Frédérique MARCEAU
Chambre d'Agriculture de la Nièvre
25, Boulevard Léon Blum - BP 80
58028 NEVERS CEDEX
Tél : 03.86.93.40.00

Jérôme LAVIRON
ALYSE
3, Rue Jules Rimet
89400 MIGENNES
Tél : 03.86.92.36.35



LES PARTENAIRES FINANCEURS

FranceAgriMer

Le Ministère de l'Agriculture (CASDAR)

Le suivi et la valorisation annuelle des données de l'échantillon national des exploitations suivies dans le cadre du dispositif INOSYS Réseaux d'Élevage (socle national) ainsi que la construction de l'expertise en équipe et le repérage de systèmes d'exploitations innovants, bénéficient d'un soutien financier de FranceAgriMer et du Ministère de l'Agriculture (CASDAR) dans le cadre du PNDAR et des PRDAR.

D'autres sources de financement sont mobilisées pour le suivi de fermes choisies à l'échelle régionale (socles régionaux) ou pour des travaux spécifiques sur des thèmes porteurs d'enjeux d'avenir.

INOSYS RESEAUX D'ELEVAGE

C'est un réseau de compétences, déployé sur l'ensemble du territoire, qui associe plus de 1600 éleveurs et 240 ingénieurs des Chambres d'Agriculture et de l'Institut de l'Élevage. Il repose sur le suivi d'exploitations volontaires, représentant la diversité des systèmes d'élevage herbivores. Cet observatoire des pratiques, de la contribution au développement durable et de l'évolution des élevages, constitue une véritable infrastructure de recherche et de développement.

Ses nombreuses productions, sous forme de références ou d'outils de diagnostic et de conseil, aident à raisonner des projets d'installation et alimentent les actions de conseil. Le dispositif permet de simuler ou d'évaluer l'impact des politiques publiques, de changements réglementaires, d'aléas climatiques ou de marchés.

